

Sois Belge et tais-toi !

Tournée 2009-2010

Convention d'achat spectacle

**A LIRE ATTENTIVEMENT ET A NOUS RENVOYER SIGNE
SUR CHAQUE PAGE**

Ce document vous est envoyé à titre informatif. Si vous marquez votre accord sur son contenu, nous vous enverrons le contrat définitif.

Production



La compagnie Victor

Philippe Beyens
Avenue Van Volxem 264
1190 Bruxelles
Tel 02 370 13 10 – Fax 02 370 13 19
info@compagnievictor.be

Le contrat définitif ne pourra être établi qu'après réception du formulaire « fiche spectacle » intégralement complété par vos soins.

1. Accès et montage

L'organisateur s'engage à garantir l'accès de la salle de 10h à 01h pour permettre l'installation et le démontage du matériel. L'organisateur fournira de l'eau pour les techniciens pendant le montage.

Présence sur place demandée :

- o 2 personnes pour le déchargement et le chargement (à prévoir par l'organisateur)
- o 1 responsable des lieux
- o 1 personne pour montage, pointage de l'éclairage
- o (1 personne supplémentaire pour les salles qui ne peuvent pas faire le pré montage ou si grill fixe)

2. Technique

L'organisateur doit connaître et respecter les conditions techniques annexées (ou à télécharger sur le site www.compagnievictor.be onglet « espace pro ») et s'engage à fournir le matériel et accessoires y figurant ainsi que la tension électrique et le personnel nécessaire à leur bon fonctionnement. Toute omission ou défaillance technique mettant en péril le bon déroulement du spectacle entraînera immédiatement l'annulation de celui-ci. L'organisateur sera alors tenu de verser à la Compagnie Victor le montant prévu dans le présent contrat et de rembourser intégralement le public.

Scène

Ouverture minimum 10m

Profondeur 8m

Hauteur 4m

Pendrillonage noir à l'italienne

Fond de scène noir

Sol noir, a défaut de sol noir « tapis de danse »

Passage au lointain entre jardin et cour derrière le fond noir

Régie

Conformément à la fiche technique, l'emplacement de notre régie technique peut engendrer la condamnation de certains sièges. Vous êtes tenus de vous informer à ce propos auprès du régisseur ou de la salle.

Emplacement régie : au 2/3 de la salle mais pas en dessous d'un balcon.

Prévoir : une table pour les consoles

La fiche technique actualisée et le plan de feu seront disponibles sur notre site www.compagnievictor.be onglet 'espace pro' à partir du 1/12/2009.

Matériel à fournir

- L'éclairage ; Par, PC, découpes (plan ci-joint)
- Gélatine de couleur
- Lumières pour les coulisses – tout autour du rideau de scène – éclairage suffisant pour pouvoir lire. (4Pc 1Kw – ou autre)
- 2 tables en coulisses – de préférence à jardin (120 à 150 cm)

Plan de feu (disponible le 01/12/09 sur www.compagnievictor.be)

3. Catering

Repas

L'organisateur fournira 14 repas complets de qualité, eau et vin rouge, disponibles en loges - ou a proximité immédiate du théâtre -deux heures avant le début du spectacle.

Boissons

L'organisateur fournira en coulisse : 16 bouteilles d'eau minérale 50 cl en bouteille plastique, ainsi que des boissons fraîches avant la représentation et à l'entracte.

4. Places production - servitudes

L'organisateur s'engage à réserver 12 billets de catégorie supérieure destinés aux invités de la Compagnie Victor. Ces billets devront être disponibles à l'entrée.

5. Sécurité

Seules les personnes autorisées par le producteur auront l'accès aux loges et aux coulisses. Pendant le spectacle, aucune personne ne sera admise dans les dégagements de scène jardin et cour.

6. Droits et autorisations

L'organisateur aura la charge des taxes et droits ayant rapport avec le spectacle. Pour ce qui est des droits d'auteurs l'organisateur est tenu de prévenir la Sabam au moins 10 jours avant le spectacle. Il est tenu d'envoyer à la compagnie Victor copie du « Relevé de Recettes » envoyé à la Sabam au plus tard 15 jours après le spectacle. L'organisateur s'engage à obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exécution du présent contrat.

7. Parking

L'organisateur fera parvenir à la compagnie victor un plan et un itinéraire détaillé depuis l'autoroute la plus proche, ainsi que les laissez-passer nécessaires. L'organisateur s'engage à réserver 10 places de parking à proximité de l'entrée des artistes.

8. Hébergement

Pour tout spectacle en dehors du Brabant, un logement pourra être requis. Demande maximum : 1 chambre double, 7 singles et 3 twins. La liste précise des chambres sera transmise 10 jours avant le spectacle.

9. Capacité

L'organisateur s'engage à respecter la capacité du lieu et à communiquer au producteur le nombre exact de spectateurs – y compris les places exo, VIP, ou sponsors.

10. Enregistrements et photo

Toutes photos ou/et tout enregistrement sonore ou audiovisuel ainsi que toute radio ou télédiffusion du spectacle, dans sa totalité ou en partie, sont formellement interdites.

11. Photographie de presse

Les photographes de presse ou d'agence, accrédités par la production, sont autorisés à prendre des photos sans flash en devant de scène pendant les 10 premières minutes.

D'autre part, tout enregistrement vidéo de télévision régionale ou interne ne pourra se faire qu'avec l'autorisation de la Production.

12. Programmes

L'organisateur mettra son personnel de salle à disposition pour vendre le programme du spectacle. Ce personnel devra être en nombre suffisant pour assurer cette tâche. L'organisateur percevra 15 % de la recette des programmes vendus.

Toutefois, si l'organisateur désire éditer un programme propre, sa demande sera examinée par la production. La compagnie Victor percevra également un droit de 175 euros.

Le programme devra contenir des mentions particulières : les coordonnées et l'adresse internet de la Compagnie Victor ainsi qu'une page complète pour annoncer livres, DVD's, spectacle en cours.

Le contenu et les visuels de ce programme devront être validés par la production.

13. Merchandising

Seule la production détient les droits de commercialiser tout ce qui concerne le merchandising du spectacle (DVD's, livres, ...)

L'organisateur mettra à disposition de la Compagnie Victor une table (min 150 x 80) et une alimentation électrique 220V. L'organisateur installera ce point de vente au meilleur emplacement possible.

Sauf stipulation contraire, l'organisateur se chargera également de mettre une hôtesse de vente à disposition de la Compagnie Victor. Celle-ci devra être disponible

40 minutes avant le début du spectacle et terminera sa prestation 30 minutes après la fin du spectacle.

La compagnie Victor prévoit pour cette prestation une rémunération de 15 €/heure. Ce montant sera déduit de la facture finale.

14. Publicité et promotion

L'organisateur ne pourra faire aucune publicité TV ou radio sans l'accord de la Compagnie Victor. Le nom et l'image des artistes ne pourront en aucun cas être associés à un produit commercial, une association ou à un quelconque intérêt politique ou philosophique sans l'accord écrit du producteur. Les sponsors éventuels de l'organisateur devront être validés par le producteur et ne pourront en aucun cas être des concurrents des sponsors permanents du spectacle.

Seules les photos fournies par le producteur pourront servir à la promotion du spectacle.

15. Prix des places

L'organisateur ne pourra vendre ses places à un prix supérieur ou inférieur de plus de 10% aux prix pratiqués par le producteur.

16. Dispositions spéciales pour l'entracte, le bar et le personnel

- **L'entracte ne pourra dépasser 20 minutes.**

- Le bar sera assuré par le personnel habituel de la salle ou à défaut par du personnel professionnel et compétent afin d'assurer la rapidité et l'efficacité du service.
- Lors de la location de la salle, le centre culturel vous proposera son personnel pour tout ce qui est vestiaire et ouvreuse. Nous vous recommandons vivement d'utiliser ce personnel.

Si toutefois, vous choisissez d'assurer vous même l'accueil, le vestiaire et le placement du public, vous vous engagez à prévoir suffisamment de personnes pour que le bon déroulement du spectacle ne soit pas entravé.

- minimum trois personnes au vestiaire avant représentation
- quatre personnes pour le vestiaire de fin
- minimum 5 ouvreuses (contrôle des tickets, placement, programmes, etc) à définir en fonction de la salle

Le personnel vestiaire sera en place 1h avant l'heure de la représentation
Le personnel «ouvreuse» sera en place 40'avant la représentation.

Je soussigné

Représentant

Déclare avoir lu et approuvé cette convention.

Date

Signature

